

## MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ROUTE BARREE ST CATHERINE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur St Catherine,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

##### La circulation

Le Jeudi 09 novembre 2023, la circulation est interdite sur le Port de St Catherine, Quai Rallier du Baty afin d'effectuer la prise en charge des bateaux échoués durant la tempête à l'aide d'un camion grue et d'un véhicule poids lourd.

**Le stationnement** est interdit sur une partie du parking (dernière entrée du parking, le long du muret)

#### Article 2 :

Mise en place de la signalisation par les services techniques de la commune de Locmiquelic.

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 06 novembre 2023

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

mis en ligne le 07 novembre 2023

